

CERTIFICATION CHARGE DE PRODUCTIONS AUDIOVISUELLES, CINEMA ET PLURIMEDIA

Référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation

- La certification est composée de 4 blocs de compétences.
- La validation cumulative des 4 blocs est nécessaire à l'obtention de la certification.
- Chaque bloc fait l'objet d'une certification et peut être capitalisé.

| REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i> | REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i> | REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i> | |
|--|--|---|--|
| | | MODALITÉS D'ÉVALUATION | CRITÈRES D'ÉVALUATION |
| BLOC DE COMPETENCES N° 1 : Préparation d'un projet de production audiovisuelle sur le plan financier | | | |
| <p>1- Préparation d'un projet de production audiovisuelle sur le plan financier</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'analyse des documents de référence du projet audiovisuel (cahier des charges, scénario, « bible ») • L'identification des besoins et l'estimation des moyens à mobiliser pour la réalisation du projet audiovisuel • L'identification des sources de financement et l'établissement du plan de financement du projet audiovisuel • La constitution des dossiers de demande de subvention | <p>En s'appuyant sur l'analyse de ses documents de référence et en évaluant son potentiel et sa faisabilité au regard de ses caractéristiques techniques, artistiques et éditoriales, préparer un projet de production audiovisuelle sur le plan financier, en établissant son budget prévisionnel sur la base de l'identification de ses besoins et de ses coûts probables sur les plans techniques, logistiques et humains, et en élaborant son plan de financement, afin de contribuer à la viabilité du projet.</p> <p>1) Examiner un projet audiovisuel restitué par son document de référence (cahier des charges, scénario, synopsis ou « bible »), en identifiant ses caractéristiques techniques et artistiques/éditoriales et en clarifiant son positionnement (objectifs, publics cibles...), afin d'évaluer sa faisabilité financière et son opportunité au regard – notamment – de son potentiel commercial.</p> <p>2) Analyser de façon itérative et approfondie un projet audiovisuel, en procédant au dépouillement minutieux de son document de référence, généralement matérialisé par un</p> | <p>Les candidats doivent présenter les productions suivantes :</p> <p>Un dossier de développement de production, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'analyse d'un projet audiovisuel restitué par son document de référence, - le budget prévisionnel d'un projet de production audiovisuelle, - le plan de financement formalisé d'un projet de production audiovisuelle, - un dossier de demande de financement d'un projet de production audiovisuelle auprès d'un partenaire public. <p><i>Modalités d'évaluation pour les candidats issus de la formation :</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> • Qualité de l'analyse du projet et de son document de référence : <ul style="list-style-type: none"> - le positionnement, le format et la cible du projet audiovisuel sont clarifiés, - le potentiel économique du projet audiovisuel est évalué, - les caractéristiques artistiques et éditoriales du projet sont correctement identifiées, - les moyens techniques, humains et logistiques nécessaires à la réalisation du projet audiovisuel sont identifiés de façon juste et exhaustive. • Justesse du budget prévisionnel : <ul style="list-style-type: none"> - l'estimation des besoins est complète et en cohérence avec les |

| | | | |
|--|---|---|--|
| | <p>cahier des charges, un scénario ou une « bible », afin d'identifier de façon exhaustive et d'anticiper les besoins techniques, humains, matériels et logistiques nécessaires à sa réalisation.</p> <p>3) Evaluer les différents coûts de production générés par la mise en œuvre d'un projet audiovisuel, en prenant en considération les facteurs relevant de son positionnement et en produisant l'estimation de son temps de réalisation et des moyens techniques, humains et logistiques à mobiliser, afin de les traduire en postes budgétaires.</p> <p>4) Etablir le budget prévisionnel détaillé de production d'un projet audiovisuel, en récapitulant l'ensemble des dépenses nécessaires à sa réalisation compte tenu de son positionnement, de son ampleur et de ses besoins techniques, logistiques et humains, afin de le présenter au producteur pour validation.</p> <p>5) Repérer les potentielles sources de financement publiques, privées ou participatives du projet audiovisuel, en collectant les informations permettant l'identification du calendrier de subvention, des éléments à constituer et des critères de décision, afin de vérifier l'éligibilité du projet.</p> <p>6) Etablir le plan de financement du projet audiovisuel, en répertorient ses sources de financement potentielles et avérées en regard du budget prévisionnel, afin de formaliser sa stratégie de financement et de constituer un outil de suivi et de gestion des capacités et de la situation financières du projet audiovisuel.</p> <p>7) Composer les dossiers de demande de financement public du projet audiovisuel, en s'assurant de la conformité, de la complétude et de la suffisance de ses pièces constitutives, afin</p> | <p>Etude de cas et mise en situation professionnelle reconstituée Travail individuel Production écrite et orale</p> | <p>moyens techniques, humains et logistiques identifiés, - l'estimation tient compte du positionnement du projet et de son potentiel commercial, - l'estimation des coûts générés par les besoins du projet audiovisuel est réaliste, - la formalisation du budget respecte les standards professionnels et institutionnels.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualité du plan de financement : - les potentielles sources de financement, public, privé et participatif, sont identifiées avec exhaustivité, - les potentielles sources de financement identifiées tiennent des particularités et spécificités du projet, - les contraintes, exigences et critères de décision liées notamment aux subventions publiques sont identifiées et prises en considération, - l'éligibilité du projet aux financements identifiés est vérifiée, - le plan de financement est réaliste et associe des sources de financement complémentaires, - la formalisation du plan de financement respecte les standards professionnels. |
|--|---|---|--|

| | | | |
|---|---|--|---|
| | <p>d'obtenir les subventions nécessaires à la mise en œuvre de la production.</p> <p>8) Construire (préparer) un argumentaire à destination des potentielles sources de financement privé du projet audiovisuel, en s'assurant de leur intérêt possible à son égard en fonction de ses caractéristiques et de son potentiel économique, afin de faciliter le démarchage des bailleurs privés par le producteur.</p> | | <ul style="list-style-type: none"> • Qualité du dossier de demande de subvention : <ul style="list-style-type: none"> - le dossier est complet au regard des éléments exigés, - les éléments de contenu du dossier répondent favorablement à la nature des informations demandées, - le dossier constitué valorise le bienfondé, l'originalité ou la pertinence du projet, - le dossier satisfait les exigences de formalisme attendues. |
| <p>BLOC DE COMPETENCES N° 2 : Organisation technique, logistique et administrative d'une production audiovisuelle</p> | | | |
| <p>2- Organisation technique, logistique et administrative d'une production audiovisuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • La planification du déroulement du tournage et de la post-production • La sécurisation des conditions de mise en œuvre du tournage • La réservation des moyens humains, techniques et logistiques nécessaires à la production • La négociation et la contractualisation de l'engagement des moyens humains, techniques et logistiques nécessaires à la production | <p>En participant aux choix ayant des impacts financiers sur la production et en planifiant précisément le déroulement des opérations, organiser la production d'une œuvre audiovisuelle sur les plans technique, logistique et administratif, en prenant les dispositions permettant de sécuriser sa mise en œuvre et en assurant l'engagement et la contractualisation des moyens techniques, humains et logistiques nécessaires.</p> <p>1) Contribuer à l'élaboration du plan de travail du tournage, en vérifiant la complétude des informations et en analysant les implications financières des choix et évaluations opérés par l'assistant réalisateur (notamment concernant la gestion du temps), afin d'organiser la temporalité du déroulement du tournage dans le respect des impératifs budgétaires et de délai.</p> <p>2) Planifier la mise en œuvre du tournage et de la post-production, en établissant le calendrier précis des opérations en regard des moyens humains, techniques et logistiques à</p> | <p>Les candidats doivent présenter les productions suivantes :</p> <p>Un dossier de pré-production, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le plan de travail du tournage d'une production audiovisuelle, - le planning de mise en œuvre d'une production audiovisuelle, <ul style="list-style-type: none"> - la liste des professionnels mobilisés sur une production audiovisuelle, - la mobilisation de fournisseurs de biens et services techniques et logistiques d'une production audiovisuelle, - les contrats d'engagement des professionnels mobilisés. | <ul style="list-style-type: none"> • Qualité du plan de travail : <ul style="list-style-type: none"> - l'ensemble du déroulement du tournage est répertorié, - l'évaluation de la temporalité des différentes composantes du tournage est réaliste et cohérente, - les besoins de chaque journée de tournage sont dûment consignés, - les informations portées au plan de travail sont suffisantes (lieux, dates, castings, décors, accessoires...), - le plan de travail respecte les impératifs budgétaires de la production. • Cohérence de la planification des étapes de production : <ul style="list-style-type: none"> - les différentes étapes de la production sont référencées, |

| | | | |
|--|---|---|---|
| | <p>mobiliser, afin d'optimiser l'organisation des différentes phases de production et de fabrication du format audiovisuel.</p> <p>3) Sécuriser les conditions de mise en œuvre du tournage au regard des risques et obligations liés au contexte particulier de la production, en obtenant les autorisations de tournage et en négociant des contrats d'auteurs et d'assurance adéquats, afin de garantir la conformité et la légalité du déroulement des opérations.</p> <p>4) Organiser le processus de recherche et de sélection des professionnels à recruter pour le tournage et la post-production, en définissant des modalités adaptées aux différents corps de métier et en établissant ses critères de choix, afin de pourvoir aux besoins techniques et artistiques de la production.</p> <p>5) Organiser le processus de recherche et de sélection des fournisseurs et moyens techniques à mobiliser pour le tournage et la post-production, en déterminant les modalités à mettre en œuvre et en définissant des standards de qualité et critères de choix s'inscrivant dans une logique de développement durable, afin d'optimiser la sélection.</p> <p>6) Négocier les conditions d'engagement des différents professionnels, prestataires et fournisseurs sélectionnés et à impliquer sur le tournage et la post-production, en tenant compte des limites fixées par le budget de production et des contraintes imposées par le droit du travail et la convention collective de l'audiovisuel, afin de parvenir à un accord conciliant maîtrise budgétaire et qualité d'implication des professionnels recrutés.</p> <p>7) Contractualiser l'engagement des professionnels, prestataires et fournisseurs impliqués sur le tournage et la post-production, en veillant à la légalité et la conformité des</p> | <p><i>Modalités d'évaluation pour les candidats issus de la formation :</i></p> <p>Etude de cas et mise en situation professionnelle reconstituée Travail individuel Production écrite et orale</p> | <p>- l'articulation des différentes étapes de la production sont cohérentes, - l'estimation du temps réservé aux différentes étapes est réaliste.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conformité de l'organisation au regard des obligations réglementaires : <ul style="list-style-type: none"> - les autorisations nécessaires au tournage sont identifiées, - les besoins assurantiels liés à la mise en œuvre du tournage sont repérés et traités, - les obligations et autorisations nécessaires en matière de droit (à l'image, d'auteur...) sont identifiées et traitées, - les conditions de mise en œuvre du tournage sont sécurisées sur le plan administratif, - les contrats d'engagement des prestataires et du personnel technique et artistique sont conformes à la réglementation. • Suffisance de la mobilisation des moyens techniques et logistiques : <ul style="list-style-type: none"> - les moyens techniques à mobiliser sont correctement identifiés et dimensionnés, - les prestataires et fournisseurs potentiels des moyens techniques et logistiques, - les critères de choix des prestataires et fournisseurs incluent |
|--|---|---|---|

| | | | |
|---|---|---|---|
| | différentes clauses au regard du droit du travail et du commerce, afin de garantir leurs disponibilité et implication sur le tournage et la post-production, selon des dispositions conformes à la réglementation. | | la dimension environnementale et sociétale, - la sélection des prestataires et fournisseurs est cohérente avec les moyens de la production et le niveau de qualité attendu. |
| BLOC DE COMPETENCES N° 3 : Gestion et suivi logistique, administratif et budgétaire du tournage et de la post-production d'une production audiovisuelle | | | |
| <p>3.1- Gestion et suivi du déroulement du tournage et de la post-production</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le contrôle du déroulement du tournage et des étapes de post-production • La vérification de la conformité des conditions de travail • La gestion et la résolution des problèmes et impondérables sur le tournage et la post-production • La communication entre les différentes parties prenantes du tournage et de la post-production, et le <i>reporting</i> auprès du producteur | <p>En coordonnant leur mise en œuvre sur les aspects logistiques et organisationnels et en assurant la communication entre leurs différentes parties prenantes, gérer le déroulement du tournage et de la post-production d'une œuvre audiovisuelle, en veillant au respect du planning et à la conformité des conditions de travail et en identifiant les solutions permettant de résoudre les impondérables et aléas, afin de permettre l'aboutissement du projet dans les limites temporelles fixées.</p> <p>1) Contrôler quotidiennement la bonne organisation du tournage et de la post-production, en s'assurant de la mise à disposition de tous les moyens humains, techniques et logistiques prévus, afin de fournir à l'équipe de réalisation des plateaux techniques fonctionnels et suffisants.</p> <p>2) Vérifier la conformité des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité durant le tournage et la post-production, en veillant notamment à assurer l'accessibilité pour les professionnels et publics en situation de handicap, afin de garantir l'intégrité et l'implication des professionnels mobilisés.</p> <p>3) Suivre les différentes étapes du tournage et de la post-production, en s'assurant du respect du plan de travail et des échéances fixées et en déterminant, le cas échéant, les ajustements à opérer avec le réalisateur (ou l'équipe de réalisation), afin d'anticiper, prévenir ou résoudre tout retard</p> | <p>Les candidats doivent présenter les productions suivantes :</p> <p>L'organisation et le suivi d'un tournage, restitué par un rapport de production comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le compte rendu de vérification des conditions de travail et de tournage, - le compte rendu du déroulement du tournage, - le compte rendu des problèmes rencontrés et de leur résolution, - les modalités de communication avec les parties prenantes. <p><i>Modalités d'évaluation pour les candidats issus de la formation :</i></p> <p>Mise en situation simulée Travail individuel dans un cadre collectif Production écrite / orale</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Conformité des conditions de travail et de tournage : <ul style="list-style-type: none"> - les règles d'hygiène et de sécurité garantissant l'intégrité des biens et personnes sont respectées, - les dispositions permettant l'accessibilité aux personnes et professionnels en situation de handicap sont mises en place, - les conditions du tournage sont mises en œuvre dans le respect des impératifs environnementaux, - les moyens techniques et humains sont mis à disposition des équipes de réalisation et de post-production. • Gestion du tournage et des situations problématiques et aléas : <ul style="list-style-type: none"> - le respect du plan de travail est vérifié, - les échéances prévues sont tenues, - les menaces de retard sont anticipées, - l'analyse de la situation problématique est juste, |

| | | | |
|--|---|--|---|
| | <p>se traduisant par un surcoût et menaçant la date de livraison en temps voulu.</p> <p>4) Résoudre les problèmes et aléas pouvant survenir, qu'ils soient d'ordre mineur ou majeur, en analysant la situation et en identifiant la solution à mettre en œuvre – en concertation avec le producteur, le cas échéant –, afin de garantir la continuité des opérations.</p> <p>5) Assurer la communication et le partage d'informations avec les parties prenantes de la production audiovisuelle – équipes de réalisation, techniques et artistique, producteur, client et diffuseur le cas échéant – tout au long du tournage et de la post-production, en rendant compte de l'avancée des opérations et de tout événement ayant un impact sur la production, afin de permettre la prise de décisions collégiales assurant la continuité du projet.</p> | | <ul style="list-style-type: none"> - l'origine du problème est identifiée, - la solution à mettre en œuvre est cohérente et réaliste, - le problème est solutionné sans préjudice pour la suite du tournage. <ul style="list-style-type: none"> • Qualité de la communication interne durant le tournage : <ul style="list-style-type: none"> - les informations relatives au déroulement de la production sont hiérarchisées et priorisées, - les cibles des informations à diffuser sont correctement identifiées, - les modalités et le format de transmission des informations sont adaptées au contexte et aux interlocuteurs. |
| <p>3.2- Gestion budgétaire et administrative d'une production audiovisuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'engagement et le contrôle des dépenses • Le suivi du budget et son <i>reporting</i> régulier auprès du producteur • L'établissement de la paie et des documents et déclarations administratifs en lien avec le tournage et la post-production • La préparation du bilan financier de la production audiovisuelle | <p>En assurant le suivi et le contrôle des dépenses engagées et en procédant aux opérations d'établissement et de déclaration de paie des professionnels impliqués, gérer une production audiovisuelle sur les plans budgétaire et administratif, en veillant à la conformité des procédures et à la maîtrise des dépenses, afin de permettre l'aboutissement de la production dans la limite des contraintes financières et dans le respect des obligations légales.</p> <p>1) Organiser la gestion du budget de production, en définissant les modalités de validation, de suivi et de contrôle de la facturation et de l'engagement des dépenses, afin d'en garantir le bon ordonnancement.</p> <p>2) Engager les dépenses liées à la mise en œuvre de la production audiovisuelle, en contrôlant et validant les factures</p> | <p>Les candidats doivent présenter les productions suivantes :</p> <p>Un dossier de gestion budgétaire de production audiovisuelle, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le traitement des éléments comptables et d'établissement des paies et déclarations sociales, - le traitement et l'engagement des dépenses, - l'analyse de la situation budgétaire, - l'établissement du bilan financier de la production. | <ul style="list-style-type: none"> • Qualité de l'organisation de la gestion budgétaire et de la paie : <ul style="list-style-type: none"> - l'engagement de toute dépense fait l'objet d'un contrôle préalable, - les tableaux de bord financiers sont correctement et complètement renseignés, - les éléments nécessaires à l'établissement des paies et déclarations sociales sont collectés et traités, - l'établissement des paies prend en compte les obligations liées à la réglementation des activités d'intermittent. |

| | | | |
|--|---|--|--|
| | <p>et éléments (justificatifs) comptables et en s'assurant de la suffisance de la trésorerie disponible.</p> <p>3) Suivre l'état budgétaire de la production, en s'appuyant sur la mise à jour régulière et l'examen des tableaux de bord financiers au moyen de logiciels dédiés, afin de contrôler le respect des coûts prévisionnels et de repérer d'éventuels écarts.</p> <p>4) Reporter régulièrement à la direction du projet (producteur et directeur de production) la situation budgétaire de la production, afin de la tenir informée de son évolution et, le cas échéant, de l'alerter des risques menaçant son équilibre.</p> <p>5) Procéder à la gestion de la paie et à l'établissement des documents et déclarations administratives obligatoires, en vérifiant notamment l'état des heures faites par les salariés intermittents et en veillant au respect des procédures et obligations règlementaires, afin de les transmettre aux services fiscaux et sociaux concernant l'emploi des personnels employés par la production.</p> <p>6) Préparer la documentation de synthèse du bilan financier d'une production audiovisuelle, en formalisant la restitution des résultats comptables de recettes et dépenses, afin de fournir à la direction (producteur et directeur de production) les éléments leur permettant d'en produire une analyse.</p> | <p><i>Modalités d'évaluation pour les candidats issus de la formation :</i></p> <p>Etude de cas Travail individuel Production écrite</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Qualité de l'analyse et de la gestion budgétaire : <ul style="list-style-type: none"> - l'affectation des dépenses est cohérente au regard des besoins de la production et de l'ordonnement des actions à mener et de leur ordre de priorité, - l'utilisation de l'outil de gestion informatisé est optimale (automatisation des calculs...), - la ventilation des dépenses est correcte, - les risques de dépassement et de rupture de trésorerie sont identifiés et anticipés, - les écarts avec le prévisionnel sont repérés, quantifiés et expliqués, - les propositions d'arbitrage sont judicieuses et contribuent à la sécurisation et la maîtrise des dépenses. • Qualité du bilan financier : <ul style="list-style-type: none"> - la documentation nécessaire à l'établissement du bilan financier est identifiée, - les éléments significatifs et interprétables d'un bilan financier sont identifiés et présentés, - les données sont présentées de façon ordonnée et correcte, - la formalisation de la restitution respecte les standards professionnels. |
|--|---|--|--|

BLOC DE COMPETENCES N° 4 : Gestion de la distribution et de la diffusion d'une œuvre audiovisuelle

| | | | |
|--|---|---|---|
| <p>4- Gestion de la distribution et de la diffusion d'une œuvre audiovisuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • La gestion et le suivi des opérations administratives et techniques préparatoires à la diffusion et l'exploitation de l'œuvre audiovisuelle • La veille sur les marchés, les festivals et les événements professionnels du secteur audiovisuel • La gestion de la livraison des supports de diffusion de l'œuvre audiovisuelle • Le suivi des recettes et de la redistribution des droits de l'œuvre audiovisuelle | <p>En opérant les démarches permettant l'obtention de son autorisation d'exploitation et en participant au choix des modalités de mise sur le marché et de vente, contribuer à la gestion et la distribution et la diffusion d'une œuvre audiovisuelle, en assurant la relation avec les diffuseurs/distributeurs et en veillant à la bonne redistribution des droits aux ayant-droits et partenaires de la production.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Accomplir les démarches nécessaires à la mise sur le marché de l'œuvre audiovisuelle, en constituant la documentation attendue par les instances chargées de la gestion de sa diffusion (CNC, ISAN), afin d'obtenir les autorisations permettant sa diffusion et son exploitation. 2) Suivre la finalisation des supports techniques de diffusion de l'œuvre audiovisuelle, en assurant la relation avec le laboratoire chargé de sa réalisation, afin de permettre leur transmission aux diffuseurs et de garantir son exploitation. 3) Opérer une veille sur les marchés, les festivals et les événements professionnels du secteur audiovisuel, en identifiant les potentialités de mise sur le marché et de vente de l'œuvre audiovisuelle, afin de proposer au producteur les actions à mettre en œuvre pour favoriser sa promotion auprès des distributeurs et diffuseurs. 4) Identifier les potentiels canaux de communication et de promotion de l'œuvre audiovisuelle, en tenant compte de ses caractéristiques artistiques/éditoriales et de son public cible, afin de proposer au producteur ceux auxquels recourir. 5) Opérer la livraison des supports de l'œuvre audiovisuelle auprès de ses diffuseurs et exploitants, en veillant à | <p>Les candidats doivent présenter les productions suivantes :</p> <p>Dossier préparatoire à l'exploitation du format audiovisuel, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les demandes d'autorisation de diffusion et d'exploitation, - le choix des actions et canaux de promotion de l'œuvre audiovisuelle, - l'identification des modalités de gestion des droits et de redistribution aux ayant-droit de l'œuvre audiovisuelle. <p><i>Modalités d'évaluation pour les candidats issus de la formation :</i></p> <p>Etude de cas Travail individuel Production écrite</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Conformité des démarches d'obtention des autorisations de mise en marché : <ul style="list-style-type: none"> - les démarches à accomplir et les autorisations nécessaires à la mise sur le marché de l'œuvre audiovisuelle sont identifiées, - les éléments documentaires nécessaires l'obtention des autorisations de diffusion sont identifiés et rassemblés, - les supports techniques nécessaires à la diffusion de l'œuvre audiovisuelle sont identifiés. • Prise en compte de l'environnement économique et choix des canaux et actions de promotion : <ul style="list-style-type: none"> - les acteurs du marché sont identifiés, - le choix des manifestations auxquelles présenter l'œuvre audiovisuelle est justifiée au regard de ses caractéristiques, de son public cible et des distributeurs ou diffuseurs potentiels. • Exactitude de la préparation de la gestion des droits : <ul style="list-style-type: none"> - les différents ayant-droit de l'œuvre audiovisuelle sont identifiés de façon exhaustive, |
|--|---|---|---|

| | | | |
|--|---|--|---|
| | <p>l'adaptation de leur format et, le cas échéant, à la fourniture des éléments de communication/promotion conformément aux engagements de la production, afin de permettre la diffusion de l'œuvre au public.</p> <p>6) Assurer le suivi des recettes de l'œuvre audiovisuelle, en contrôlant notamment la redistribution des droits aux partenaires de la production audiovisuelle conformément au droit d'auteur et, le cas échéant, aux termes des contrats de co-production, afin de permettre le calcul des bénéfices nettes du producteur.</p> | | <ul style="list-style-type: none"> - les différents droits redistribués sont identifiés, - les modalités de calcul et de redistribution sont correctement définies. |
|--|---|--|---|